



Imprimé par nos soins



— REMOULINS —
16/17 mars 2018



Réalisation graphique



jeanmarc.oriol@orange.fr

19^e RALLYE régional DES VINS DU GARD



Crédit photo J.A. RISO :
VÉNUS PHOTOS

REGLEMENT

16 et 17 MARS 2018

RALLYE REGIONAL DES VINS DU GARD

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement et ouverture des engagements : Lundi 5 Février 2018

Clôture des engagements : Vendredi 2 Mars 2018

Parution du carnet d'itinéraire : Samedi 10 Mars 2018

Dates et heures des reconnaissances : Samedi 10 Mars 2018 de 9h à 12h et de 14h à 17h

Vendredi 16 Mars 2018 de 14h à 18h

Vérifications des documents : Vendredi 16 Mars 2018 de 16h45 à 21h45, Maison des Associations, Rue de l'ancien pont à Remoulins

Vérifications des voitures : Vendredi 16 Mars 2018 de 17h à 22h, Parking du marché – la Madone à Remoulins

Heure de mise en place du parc fermé : Vendredi 16 Mars 2018 à partir de 17h, Parking du marché – la Madone à Remoulins

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : Vendredi 16 Mars 2018 à 21h, Maison des associations à Remoulins.

Publication des équipages admis au départ : Vendredi 16 Mars 2018 à 23h, Maison des associations à Remoulins.

Départ de : Remoulins, Parking du marché – la Madone à Remoulins, Samedi 17 Mars 2018 à 11h00

Arrivée à : Remoulins, Parking du marché – la Madone à Remoulins, Samedi 17 Mars 2018 à 21h08

Vérification finale : Samedi 17 Mars 2018 à partir de 21h08 au Garage Laborie à Castillon du Gard .

Publication provisoire des résultats du rallye : Samedi 17 Mars 2018 à 22h30 au Parc d'Arrivée.

Remise des prix : Maison des Associations, Rue de l'ancien pont à Remoulins, Samedi 17 mars 2018, à partir de 23h.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Gard Cévennes organise le 19^{ème} Rallye régional des Vins du Gard en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Auto Occitanie Méditerranée le 15 janvier 2018 sous le n° R2/2018 et par la FFSA sous le permis d'organiser n° R2/2018

Comité d'Organisation

Président : Jean José DARDANELLI

Membres : Les membres de l'ASA Gard Cévennes

Secrétariat du Rallye, Adresse : ASA Gard Cévennes, Impasse du Doubs, Boulevard Périphérique Sud, 30900 NIMES

Téléphone : 04 66 29 15 38

Courriel : asa.gardcevennes@orange.fr

Permanence du Rallye : Impasse du Doubs, Boulevard Périphérique Sud, 30900 NIMES

Maison des associations, Rue de l'ancien Pont, 30210 REMOULINS du Vendredi 16 Mars 2018 à partir de 14h au

Samedi 17 Mars 2018 jusqu'à 24h

Organisateur technique

Nom : ASA Gard Cévennes

Adresse : Impasse du Doubs, Boulevard Périphérique Sud, 30900 NIMES

Téléphone : 04 66 29 15 38

Courriel : asa.gardcevennes@orange.fr

1.1P. OFFICIELS

FONCTION	NOM	LICENCE N°
Président du collège des commissaires sportifs	Max DECARPENTRI	3433
Commissaires Sportifs	Jean Pierre CHARDOUNAUD	3158
	Guy MALLEMANCHE	1254
Directeur de Course	Marc DUCARTERON	9003
Directeurs de Course Adjoint au PC	Thierry GRAUBY	163786
	Delphine GRAUBY	163787
Secrétaire du PC	Maryline DUCARTERON	6840
Directeurs de Course Adjoint délégués aux ES	André GUIBLAIN	7081
	Jean Charles GASPERINI	107100
Directeur de course voiture tricolore	Claude COURET	5368
Médecin Chef	Michel ROMIEU	9031
Commissaire Technique responsable	Yvon JOURNAUX	19327
Commissaires Techniques	Michel MOLINES	9502
	Sébastien BOUSQUET	243494
	Christian JOLY	11082
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Gérard DURAND	13816
	Thierry LE FOLL	58387
	Magali VIDAL	179595
Juge de Faits	José GISPER	3184
	Emilie GISPER	31683
Responsables sécurité	Jean José DARDANELLI	20166
	Patrick MAURIN	27826
Chargée des vérifications administratives	Elodie MAURIN	34670

Les classements informatique seront assurés par : Jean Louis DUROMARIN

1.2P. ELIGIBILITE

Le 19^{ème} Rallye régional des vins du Gard compte pour la Coupe de France des rallyes (coef.2), le championnat des rallyes de la ligue Occitanie Méditerranée, le Challenge ASA Gard Cévennes.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés seront convoqués pour les vérifications administratives le Vendredi 16 Mars 2018 de 16h45 à 21h45, Maison des Associations, Rue de l'ancien pont à Remoulins.

Les vérifications techniques auront lieu le Vendredi 16 Mars 2018 de 17h à 22h, Parking du marché – la Madone à Remoulins

Les vérifications finales seront effectuées :

Garage LABORIE, RD 6086, 30210 CASTILLON DU GARD

Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES - Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 19^{ème} rallye régional des vins du Gard doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Vendredi 2 Mars 2018.

Les concurrents recevront une convocation valant confirmation d'engagement.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés à :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 260€
- équipage complet ASA Gard Cévennes avec la publicité facultative des organisateurs : 220€
- un membre équipage ASA Gard Cévennes avec la publicité facultative des organisateurs : 240€
- sans la publicité facultative des organisateurs : engagement X2

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les chèques ne seront encaissés qu'à compter du lundi 19 Mars 2018.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE - Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée uniquement dans REMOULINS, sur les parkings figurants sur le plan joint à la convocation et fourni avec le carnet d'itinéraire.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces - Conforme au règlement standard FFSA.

4.6P. IDENTIFICATIONS DES VOITURES - Conforme au règlement standard FFSA.

... A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 x 110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle. L'absence de cette plaque entrainera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye régional des vins du Gard représente un parcours de 171 Km.

Il est divisé en 1 étape de 3 sections. Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,3 Km.

Samedi 17 Mars 2018 - ES1/3/5: 6,0 km, ES2/4/6: 7.1 km soit 13,1km d'ES à faire 3 fois.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire" du carnet d'itinéraire.

6.2P. RECONNAISSANCES - Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu: Samedi 10 Mars 2018 de 9h à 12h et de 14h à 17h et Vendredi 16 Mars 2018 de 14h à 18h

Distribution du carnet d'itinéraire : Samedi 10 Mars 2018 de 9h à 12h et de 14h à 17h, **Bar-Restaurant Le 86 à St Gervazy (RD 6086)**

Vendredi 16 Mars 2018 de 14h à 18h, **maison des Associations, rue de l'ancien pont à Remoulins.**

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont conformes au règlement standard FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL - Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS - Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera : Maison des Associations, Rue de l'ancien pont à Remoulins, Samedi 17 mars 2018, à partir de 23h.

Les chèques des prix seront expédiés par courrier à l'adresse figurant sur la demande d'engagement après encaissement du montant des droits.

Seront récompensés les 3 premiers du classement général :

1 ^{er}	250€
2 ^{ème}	200€
3 ^{ème}	150€

Seront récompensés les premiers de chaque classe si au moins 2 partants : 50€

Ainsi que le premier équipage entièrement féminin si au moins 2 partantes : 100€

Les prix sont cumulables.

COUPES

Les équipages classés selon le tableau suivant recevront une coupe, des commissaires recevront une coupe.

Les coupes ne sont pas cumulables.

	Général	Classe 1à2 partants	Classe 3à5 partants	Classe 6à9 partants	Classe 10à15 partants	Classe +de15 partants	Féminin	Equipage 100% ASA GC
1 ^{er}	X	X	X	X	X	X	X	X
2 ^{ème}	X		X	X	X	X	X	X
3 ^{ème}	X			X	X	X	X	X
4 ^{ème}	X				X	X		
5 ^{ème}	X					X		